

15 FEVRIER 1978.-

RETHEL .-(08)

HEURE : 20 H 45

o.o.o.o.o.o

TEMOINS : M. et Mme Henri GODAN, retraités rue Dubois  
Cranée. RETHEL (08) Ardennes.

LIEU : rue Dubois Cranée - RETHEL (08)

LES FAITS : Les témoins avaient terminé de diner et M.  
GODAN décida d'aller mettre la poubelle sur le trottoir  
comme il le fait chaque jour.

Alors qu'il était sur le pas de la porte, il entendit un  
grondement sourd assez faible, il leva les yeux machinale-  
ment et vit une lueur rouge d'une teinte comparable à  
celle d'un coucher de soleil. Il pensa à un avion, mais  
se ravisa car la lueur ne clignotait pas, elle était im-  
mobile et le bruit avait disparu. De plus en plus étonné,  
il quitta des yeux cette lueur et scrutant les alentours  
en découvrit d'autres semblables à la première. Il appela  
son épouse et tous deux restèrent dehors pendant 1/4 d'heure  
à 20 minutes à contempler le phénomène.

Pensant qu'ils auraient meilleure vue de leur chambre, ils  
montèrent au premier et de là ils purent voir une partie  
du ciel invisible de la rue, car pasquée par une maison.  
Les lueurs étaient toujours là; les témoins eurent alors  
l'idée d'appeler des amis au téléphone. Ils quittèrent  
leur poste d'observation et redescendirent au rez de  
chaussée où se trouve l'appareil. Lorsque la liaison fut  
établie et que l'ami fut informé, ce dernier habitant une  
rue parallèle annonça qu'il allait voir la chose mais  
quelques instants plus tard il répondait qu'il ne voyait  
rien.

Le témoin principal retournant sur le trottoir ne put que constater la disparition du phénomène, il s'excusa et raccrocha.

Les témoins regardèrent ensuite la TV où aucune anomalie ne fut remarquée et ils allèrent se coucher en regardant encore une fois par la fenêtre, sans succès.

Les faits rapportés séparément par les témoins concordent parfaitement. Ils estiment tous les deux avoir vu une douzaine de lueurs au total, situées apparemment très hautes dans le ciel, environ à  $60^\circ$  par rapport à l'horizontale, dans un secteur SUD.SUD.EST.

A cause de la distance apparemment grande, entre les témoins et les lueurs ceux ci n'ont pu décrire la forme avec exactitude mais évaluèrent la taille (apparente) à quatre fois celle d'une étoile moyenne. Ils affirmèrent tous les deux que les lueurs étaient fixes ou, peut-être animées d'un mouvement très lent, difficilement décelable à l'œil. Aucun bruit ne fut entendu, en dehors du bruit sourd du début de l'observation. L'épouse du témoin affirme avoir vu trois traînées blanchâtres parallèles entre elles, de largeur évaluée à 2 cm à bout de bras, et distantes de 10 cm entre elles. Le témoin n'a pas vu ces traînées parallèles. Les faits ont été signalés par M. PINOCHE Frédéric petit fils des témoins. "Les témoins ne s'intéressaient pas aux OVNI et je suis absolument certain de leur bonne foi."

TRANSMIS PAR M. BREYSSE Denis - enquêteur N° 1930.